

Faire une pré-demande de location de matériel

Retrouvez les conditions d'attribution, les démarches ainsi que les pièces à fournir pour une pré-demande de location de matériel.

Conditions d'attribution

La location de matériel est consentie uniquement aux associations bauloises qui œuvrent dans le cadre d'une manifestation d'intérêt général et à titre de solidarité aux commune de la communauté d'agglomération. Pour votre bonne information, cette pré-demande ne vaut pas acceptation. Le matériel est accordé en fonction des disponibilités. La location est décomptée par jours entiers auxquels il convient d'ajouter les frais de mise en place (transports, heures d'interventions).

Démarches

Remplir le formulaire de demande de matériel pour votre association en précisant les quantités et matériels nécessaires (chaises, bancs, tables, podiums...) dans les « Documents associés ».

Les demandes doivent être **adressées au minimum deux mois avant la date prévue** de la manifestation, afin de permettre l'instruction technique du projet. Attention : tout dossier incomplet ou hors délai fera l'objet d'un avis négatif.

La délivrance d'une autorisation n'entraîne pas automatiquement l'accord pour une aide technique. Chaque service peut accorder ou refuser l'aide technique en fonction de ses possibilités et contraintes.

Pièces à fournir

- > Une attestation d'assurance couvrant la manifestation.
- > Plan de configuration de votre manifestation.

Fil Infos







https://www.labaule.fr/informations-services/vie-associative/demarches-associations/faire-une-pre-demande-de-location-demateriel?



SOLIDARITÉS

Un saisonnier baulois, je l'accueille chez moi!



SOLIDARITÉS, URBANISME

La Ville poursuit son action pour étoffer l'offre de logement



EVÈNEMENT, SOLIDARITÉS Repas annuel des aînés 2023



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac Hôtel de Ville 7, avenue Olivier Guichard 44500 La Baule-Escoublac

3 02 51 75 75 75

